

Factres plantés de roseaux pour le traitement d'effluents d'atelier fermier : exemples d'applications et retour d'expérience

Lucie Bataillon – Nicolas Alvarez – Bernadette Courtiade

Plateforme technologique GH2O de Gestion de l'Eau et des Déchets, Etablissement Agro-environnemental du Tarn,
Site d'Albi-Fonlabour, Route de Toulouse 81000 Albi.

pft.gh2o@educagri.fr

Tél : 05 63 49 43 70

www.tarn.educagri.fr/pft

Mots-clés : Ateliers fermiers (charcutiers et fromagers), filtre planté de roseaux, effluents, traitement conjoint, campagnes de mesures, performances épuratoires, retour d'expérience.

Résumé :

Cet article aborde la problématique de la gestion des effluents de différentes origines (agro-transformation, élevage, domestique) à laquelle sont confrontés les ateliers fermiers. Le traitement conjoint des eaux usées domestiques et non domestiques (agricoles) est autorisé par la réglementation sous certaines conditions. Boutin *et al.*, TSM (2014) ont proposé les conditions techniques et réglementaires de mise en œuvre de cette pratique, intéressante pour différentes raisons : simplicité et faible coût lié à l'unicité du traitement et impact bénéfique du mélange des eaux usées sur les performances du traitement. Cet article présente trois applications de traitement conjoint d'effluents par filières de type Filtre Planté de Roseaux mises en place chez des éleveurs-transformateurs fromagers et charcutiers du Tarn et de l'Aveyron. Les performances des filières installées ont été évaluées au travers de campagnes de bilans pollution, au moment de leur installation et après plusieurs années de fonctionnement. Ces performances épuratoires sont généralement satisfaisantes et proches des valeurs citées dans la littérature sur ce type de dispositif (Factres Plantés de Roseaux) pour des effluents d'élevage : abattements moyens supérieurs à 85 % pour les paramètres DCO et DBO5 et supérieurs à 80 % pour les MES. Les concentrations les plus élevées en sortie de filtre sont mesurées en période hivernale ; le fossé enherbé placé en aval du filtre permet d'affiner le traitement et d'éviter le rejet direct en milieu hydraulique superficiel. Les trois filières sont conformes aux deux réglementations spécifiques aux effluents d'élevage d'une part, et aux eaux usées domestiques d'autre part. Les filières de traitement installées sont donc adaptées à un traitement en mélange des effluents domestiques et d'atelier fermier et répondent bien aux besoins des petits ateliers d'agro-transformation par leur robustesse, leur simplicité d'entretien, leur coût modéré et leur caractère évolutif leur permettant de s'adapter à des augmentations d'activité sur le long terme.